



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 11810

## Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur ce qu'il estime être un véritable vide juridique concernant la situation financière des veuves âgées de moins de cinquante-cinq ans et n'ayant pas eu d'enfant. Il lui rappelle que ces personnes n'ont ni droit à l'allocation veuvage ni droit au versement de la pension de réversion de leur époux. Dans ce cas de figure, condamnées à vivre sans aucune ressource, ces personnes doivent attendre de pouvoir à faire prévaloir leur droit à leur propre retraite ou bien à toucher le RMI. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour remédier à une situation parfaitement inique en termes juridiques et scandaleuse en termes humains.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Briand](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11810

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1569